

# Les fâcheux 'dommages collatéraux' de la RIAA...

Les 'dommages collatéraux' se multiplient parmi les 261 plaintes déposées par la RIAA contre des internautes soupçonnés d'échanger des fichiers musicaux à l'aide du logiciel en 'peer-to-peer' KaZaA. Tout semble indiquer que l'association poursuit des internautes à l'aveuglette!

Rappel de quelques bourdes ou dérapages: première personne poursuivie, une gamine de... 12 ans? Sa mère devrait payer cher, très cher! Ensuite un retraité, dont le seul crime aura été de laisser son petit fils utiliser son ordinateur le week-end. Puis une artiste, sculpteur à la retraite, qui échangerait des fichiers sur son Mac, alors que KaZaA fonctionne exclusivement sur PC avec Windows! C'est maintenant au tour d'un consultant en informatique, Ross Plank, de se retrouver victime de la RIAA. Le lobby du disque affirme qu'il échangerait des fichiers de musique latino. Ce que l'accusé réfute: il n'aime pas la musique d'Amérique Latine, ne parle pas espagnol et ne possède pas KaZaA. Ce pourrait être une douteuse ligne de défense, mais Ross Plank bénéficie de l'appui de la très sérieuse Electronic Frontier Foundation (EFF), ce qui est un gage de sérieux en faveur de la présomption d'innocence de l'accusé. Cindy Cohn, directrice juridique de l'EFF, a déclaré: « *L'industrie du disque attaque d'abord, et pose les questions ensuite, ce qui cause des problèmes ! [?] Ils ne peuvent pas violer la vie privée de personnes comme Ross Plank? avant d'avoir démontré au juge la réalité des faits* ». Interpellée par le Congrès américain, la RIAA a battu sa coulpe: elle affirme que désormais elle prendra contact avec les personnes soupçonnées, avant de les assigner en justice.